

Interpellation à propos de l'installation d'antennes téléphoniques 5G dans différents quartiers de notre cité (05.11.19)

A l'intention du Conseil communal

Une motion, défendue par le groupe des Verts lors du plénum du 7 octobre dernier, proposait à nos autorités de : **« de réglementer, dans la mesure du possible et de leurs compétences, l'installation d'antennes dans les différents quartiers de notre ville. »**. Une telle mesure visait à permettre au Conseil communal de se montrer attentif à la fois au bien-être et à la santé de notre population, mais également à la protection du patrimoine bâti. La motion a été refusée par le Conseil Général.

Contrairement à ce qui a pu, semble-t-il, être compris par certains, cette motion ne proposait pas l'interdiction d'implémenter de nouvelles antennes sur le territoire communal. Une telle mesure aurait été à l'encontre de l'obligation de couverture décrétée par les autorités fédérales. La motion demandait simplement que notre cité, tout en respectant le cadre légal, envisage une série de restrictions à l'implantation d'antennes dans certaines régions bâties. Il est parfaitement possible pour nos responsables de délimiter des zones dites « blanches » où l'installation de ce type d'infrastructure est interdite (à proximité des écoles, des établissements médico-sociaux, des parcs publics, par exemple...). Preuve en est une décision récente de notre Conseil communal de s'opposer à l'installation d'une antenne dans l'enceinte de la vieille ville.

Le refus de la motion du groupe des Verts par le Conseil général n'empêche nullement nos autorités de faire opposition à d'autres implantations, notamment lorsque c'est le cas de celle planifiée à proximité d'une école et d'un jardin d'enfants dans le quartier de Vissigen. Ce d'autant plus que, selon la recherche, les rayons non-ionisants perturbent le développement cognitif des enfants et des adolescents.

Cette interpellation demande donc à notre Conseil communal s'il va répondre prochainement à la préoccupation de plus d'un millier de citoyens sédunois en :

- non pas interdisant l'installation d'antennes dans différents quartiers de notre cité, mais en refusant aux opérateurs de les placer à proximité immédiate de lieux sensibles comme les écoles, les jardins d'enfants ou les jardins publics.

D'autre part, sachant qu'il est parfaitement envisageable de réglementer d'une manière ou d'une autre l'installation de ces infrastructures sur l'ensemble de notre territoire, nos autorités vont-elles :

- demander aux opérateurs téléphoniques de justifier l'implémentation de leurs antennes afin d'éviter un développement anarchique de ces installations ?
- saisir cette opportunité pour protéger la santé des personnes les plus sensibles au rayonnement émis par ces antennes ?

Sion, le 05.11.19

Pour le groupe des Verts

